



8.4 Twinning Guidelines

1. What is twinning?

1.1. Definition: Twinning is a Special Work of the Society, an activity of fraternal union and sharing. We are able to help our twinned brothers and sisters in one of our Designated Countries, and fulfill our spiritual yearning to share with the poorest of the poor.

1.2. History: Twinning has been an informal part of the Society for many years at the international level. Twinning became more established with a statement that came from the 1979 Plenary Meeting of the Council General International of the Society, “All monies collected in the name of the Society anywhere, belong, in principle, to the poor of the world.”

Canada started developing its twinning process in the 1990s. Since then, many conferences and councils have twinned with a conference or a council of one our Designated Countries.

The National Council of Canada has encouraged twinning committees to organize at all levels, in order to promote this fundamental activity of our Society. Several tools have been put in place to help with communications and the transfer of contributions.

2. What would inspire us to twin?

Twinning forges links with members in the Society in different countries of the world, both spiritually and materially, through prayer, correspondence, and financial assistance.

As with all Society activities, the call to recognize and serve Christ’s people, the poor, means that no activity that we do for our friends is foreign to us. Spiritual, written and financial links with our international colleagues can emphasize the universality of the Society and enables us to be a witness of Christian charity in action. Funds provided by twinning can help give dignity to those living in poverty through education, training and the opportunity to help themselves and their families.

8.4 Directives sur le jumelage

1. Qu’est-ce que le jumelage

1.1. Définition : Le jumelage est une œuvre spéciale de la Société – une activité d’union fraternelle et de partage qui nous permet d’aider nos confrères et consœurs jumelés dans l’un de nos pays désignés, comblant ainsi notre désir spirituel de partage avec les plus démunis de ce monde.

1.2. Historique : De façon informelle, le jumelage a fait partie des œuvres de la Société pendant plusieurs années à l’échelle internationale. Le jumelage est devenu officiel suite à une déclaration faite en 1979, lors de l’Assemblée plénière du Conseil général international de la Société, à l’effet que « toutes les sommes d’argent recueillies au nom de la Société, d’où elles proviennent, appartiennent en principe aux pauvres de ce monde ».

Le Canada a commencé à développer le processus de jumelage dans les années quatre-vingt-dix. Depuis, plusieurs conférences et conseils canadiens se sont jumelés avec une conférence ou un conseil d’un de nos pays désignés.

Dans le but de promouvoir cette activité fondamentale de notre Société, le Conseil national du Canada a encouragé la formation de comités de jumelage à tous les niveaux. Plusieurs outils ont été mis en place pour aider la communication et les transferts de fond.

2. Qu’est-ce qui nous encourage vers le jumelage ?

Le jumelage forge des liens entre les membres de la Société dans divers pays du monde, à la fois spirituellement et matériellement, par la prière, la correspondance et l’aide financière.

Comme c’est le cas pour toutes les activités de la Société, la vocation de reconnaître et de servir le peuple du Christ, les pauvres, signifie qu’aucune action accomplie pour nos amis ne nous est étrangère. L’entretien de liens spirituels, financiers et de correspondance avec nos collègues internationaux met une emphase sur l’universalité de la Société et nous permet de voir la charité chrétienne en pleine action. Les fonds qui proviennent des jumelages contribuent à restaurer la dignité des personnes démunies par l’entremise de l’éducation, la formation et l’occasion de s’aider eux-mêmes ainsi que leurs familles.



3. What is essential for a successful twinning?

3.1. Prayer

The spiritual basis of the Society necessitates that all twinning links should involve a union of prayer. This can be done when we pray for the intentions of all members of the Vincentian family, especially in those countries with which we are twinned. Another practice, that can be a spiritual link, would be the offering of a Mass by both the conferences on a particular day, and if convenient, at a particular time on that day, when members of both the conferences unite in common prayers and spiritual banquet.

3.2. Correspondence

A regular exchange of correspondence between twins is encouraged, to strengthen the bonds of understanding and friendship. It is preferable that it is done at least twice a year, but you can write as often as you wish. The correspondence could be personal, friendly, and full of details about members, your work, your local area and interests, and Society activities. It can also deal with the cultural, moral and spiritual aspects of life. Photographs are also helpful. This kind of correspondence evokes mutual interest, understanding and encouragement, and helps the twinning conference to assess conditions and needs, and concerns of the people. A friendship cuts through many cultural and language barriers.

It is essential that you receive a reply to your correspondence on a regular basis. If, after 3 – 6 months, no reply has been received, write a further letter and ask the Chair of the National Twinning Committee to organize its delivery and contact the national twinning officer of the recipient country to resolve the issue. Do not send any further funds until you have received a reply.

3.3. Financial and Material Assistance

Regular contributions are guided by the policies on twinning. Currently, funds are sent 4 times a year (February, May, August, and November, of funds received by the 30/31st of the previous month) to twinned countries, through the National Council, for sums of \$100.00 to \$750.00 per quarter. (See the next section as to the way to send these funds.) These regular

3. Qu'est-ce qui est essentiel au succès d'un jumelage ?

3.1. La prière

En accord avec le principe spirituel de la Société, l'union dans la prière est nécessaire à tous les liens de jumelage. Nous mettons ce principe en pratique lorsque nous dirigeons nos intentions de prière vers tous les membres de la famille Vincentienne et plus particulièrement ceux des pays avec qui nous sommes jumelés. L'offrande d'une messe par les deux conférences, à une date et à une heure déterminée, au moment où les membres des deux conférences s'unissent pour la prière et la communion spirituelle, est une autre façon d'établir des liens spirituels.

3.2. La correspondance

Pour renforcer les liens d'amitié et de compréhension, il est recommandé d'entretenir un échange régulier de correspondance entre les deux parties jumelées. Bien qu'il soit préférable que cet échange se fasse au moins deux fois l'an, vous pouvez correspondre aussi souvent que vous le désirez. La correspondance peut être personnelle et amicale, offrant des détails à propos de vos membres, de votre travail, de votre région, de vos intérêts locaux et des activités de la Société. Cette correspondance peut également traiter des aspects culturel, moral et spirituel de la vie. L'échange de photographies peut aussi être utile. Ce type de correspondance suscite l'intérêt mutuel, la compréhension et l'encouragement, et permet à la conférence jumelée d'évaluer les conditions de vie, les besoins et les préoccupations des gens. L'amitié peut franchir bien des barrières culturelles et linguistiques.

Une réponse régulière à votre correspondance est également essentielle. Si aucune réponse n'est reçue après 3 à 6 mois, écrivez une nouvelle lettre et demandez au responsable national du jumelage du Canada de l'acheminer pour vous et, de contacter le responsable national du jumelage du pays récipiendaire afin de résoudre le problème. N'envoyez pas d'autres fonds jusqu'à ce que vous ayez reçu une réponse.

3.3. L'aide financière

Les politiques de jumelage servent de guide en ce qui a trait aux contributions régulières. Les fonds sont actuellement acheminés vers les pays jumelés quatre fois par année (en février, mai, août et novembre, de l'argent reçu au plus tard le 30 /31 du mois précédent), à raison de 100\$ à 750\$ par trimestre. (Veuillez consulter la section suivante sur la méthode de transfert des fonds.)



payments help those who are receiving the funds to plan their services.

Amounts exceeding \$750.00 per quarter cannot be sent, except for partnership projects. Such partnerships can apply for projects such as educational grants, self-help, job oriented or welfare projects aimed at promoting community development and self-sufficiency.

Please contact your twinning regional coordinator or the National Twinning Chairperson for guidelines and forms for projects.

4. Twinning Process

Twinning is an aggregated conference or an instituted council based activity. The decision to twin is based on the awareness of needs of the poor in developing countries and needs the support of this Special Work by a majority of your members.

Policies are specific as to which countries in Central and South America are available for twinning. Canadian conferences/councils will be offered twins with Antigua (English), Barbados, British Virgin Islands, Cayman Islands (English), Colombia (Spanish), Commonwealth of Dominica (English), Dominican Republic (Spanish), El Salvador (Spanish), Grenada (English), Guatemala (Spanish), Guyana (English), Haiti (French), Nicaragua (Spanish), Jamaica (English), Peru (Spanish), St. Kitts & Nevis, St Lucia (English), Suriname (English), Trinidad & Tobago (English) and Ukraine (English). You can twin with more than one conference or country, or in more than one type of twinning.

4.1. Twinning Application Obtain an application form from your Regional Twinning Coordinator, the National Administrative Assistant for Twinning, or the National council website. Forward the completed form to the Canadian National Administrative Assistant for Twinning. She will forward the application to the National Twinning Chairperson, who receives applications from our twinning partners. She/he will approve the twinning, and notify you and the Regional Coordinator. As stated in the International Guidelines, “Vincentians would violate their duty of accountability owed to the donors of the Society if they were to ‘twin’ with a person, group or organization, which is not a member of SSVP.”

The information about your twinned conference or council will be sent to you by email, with a Transmittal

La régularité des paiements permet à leurs destinataires de planifier leurs prestations de services.

Les montants envoyés ne peuvent excéder 750\$ par trimestre, sauf dans les cas de partenariats de projets. De tels partenariats peuvent s'appliquer à des projets tels que des bourses d'études, des programmes d'entraide mutuelle, développement professionnel ou d'aide sociale visant à promouvoir le développement communautaire et l'autosuffisance.

Veillez vous adresser à votre coordonnateur régional du jumelage ou au responsable national du jumelage pour obtenir toute directive ou formulaire se rapportant aux projets.

4. Processus de jumelage

Le jumelage est une activité menée par une conférence *agrégée* ou un conseil *institué* et est une reconnaissance des besoins des démunis dans les pays en voie de développement et requiert l'approbation de cette œuvre spéciale par la majorité de vos membres.

Les politiques ciblent les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud éligibles au jumelage. Les conférences et conseils canadiens se verront offrir le jumelage avec Antigua (anglais), Barbade (anglais), Colombie (espagnol), Dominique (anglais), Grenade (anglais), Guatemala (espagnol), Guyane (anglais), Haïti (français), Îles Caïman (anglais), Iles Vierges Britanniques (anglais), Jamaïque (anglais), Nicaragua (espagnol), Pérou (espagnol), République dominicaine (espagnol), Sainte Lucie (anglais), Salvador (espagnol), St. Kitts & Nevis (anglais), Suriname (anglais), Trinité & Tobago (anglais) et Ukraine (anglais). Vous pouvez vous jumeler avec plus d'un pays ou conférence, ou vous impliquer dans plus d'un type de jumelage.

4.1. Application de jumelage Vous devez vous procurer un formulaire d'application auprès de votre coordonnateur régional du jumelage, de l'adjointe administrative pour le jumelage ou sur le site web du Conseil national. Acheminez ce formulaire dûment complété à l'adjointe administrative pour le jumelage du Canada. Elle le fera suivre au responsable national du jumelage, qui reçoit les demandes provenant de nos pays de jumelage. Ce dernier approuvera le jumelage et vous informera, de même que votre représentant régional, de sa décision. Tel qu'indiqué dans les directives internationales, « les Vincentiens manqueraient à leurs responsabilités envers les donateurs de la Société s'ils devaient se jumeler à une personne, un groupe ou une organisation qui n'est pas membre de la SSVP ».



of Funds Form, these Guidelines, and the Annual Report form as attachments. Funds are to be sent to the Canadian National Administrative Assistant for Twinning, payable to Society of Saint Vincent de Paul National Council, using the Transmission of Funds form. Funds can be sent by cheque, by using a credit card or by direct debit payment (please refer to Operations Manual, Policy 6.4.2 - TW 002 policy for details). The National Council treasurer sends the funds by interbank electronic transfers to the national council of the twinned country. You may write at any time to your twin but should not send more funds until you have received a reply to your correspondence and contribution. All funds that are to be sent out of our country must be sent through National Council, to ensure security and accountability, and compliance with Canada Revenue Agency.

4.2. What happens after the application?

Twinning has been described as a lingering labour of love. It may take 3 to 6 months to establish a twinning. Keep up the correspondence, which should be done by Email. In some cases, correspondence by mail may be necessary, if postal service is reliable and secure. Language could also be a problem, if translation is required. It is suggested that donor twins communicate in the language of the recipient twinning partners as they often do not have resources to translate written messages. It is also showing respect towards them. Donor twins may find a translator locally or use a web based translation tool.

Twinning is meant to help people to help themselves, so that they will move away from dependence on you. Partnership projects with your twinned conference /council may help your twin work towards becoming self-sufficient.

You are not limited to sending money to your twinned conference. Personal visits, if you can afford them, can be a part of your twinning. Prayers should be offered for them, as they will do for you.

4.3. Annual Reports

L'information pertinente à votre jumelage vous sera envoyée par courriel avec en annexe le formulaire de Transmission de fonds, les présentes Directives et le formulaire de Rapport annuel. Les fonds doivent être envoyés à l'adjointe administrative pour le jumelage et libellés à l'ordre du Conseil national de la Société de Saint-Vincent de Paul en utilisant le formulaire de transfert de fonds. Les fonds peuvent être envoyés par chèque ou en utilisant une carte de crédit ou paiement par débit direct (veuillez consulter le Manuel des opérations, politique 6.4.2 – TW-002, pour des détails). Le trésorier du Conseil national fera parvenir les fonds au conseil national du pays jumelé. Bien que vous puissiez écrire n'importe quand, vous ne devriez pas envoyer d'autres fonds avant d'avoir reçu une réponse suite à votre correspondance et au transfert de contributions. Tous les fonds destinés à l'extérieur de notre pays doivent être envoyés par l'entremise du Conseil national afin d'en assurer la sécurité, l'usage approprié et la conformité avec l'Agence du revenu du Canada.

4.2. Qu'advient-il suite à la demande ?

Le jumelage est souvent décrit comme une tâche assidue accomplie avec amour. De trois à six mois peuvent s'écouler avant qu'un jumelage se concrétise. Continuez à correspondre, préférablement par courriel. Dans certains cas, la correspondance par la poste peut être nécessaire. Assurez-vous que le service postal est fiable et sécuritaire. Les différences de langue peuvent aussi constituer un problème et une traduction pouvant être requise. Il est suggéré que les jumelés donateurs communiquent dans la langue des jumelés récipiendaires car ces derniers n'ont souvent pas les ressources pour ce faire. C'est aussi une marque de respect envers eux. Vous pouvez chercher un traducteur localement ou utiliser un outil de traduction disponible en ligne.

En développant un programme d'initiatives personnelles pour votre conférence jumelle, vous pourriez lui permettre de devenir autonome. Le jumelage a pour but d'aider les gens à s'aider eux-mêmes et à se prendre en main.

L'argent n'est pas la seule contribution que vous pouvez apporter à votre conférence jumelle. Des visites personnelles, à la mesure de vos moyens, peuvent également faire partie de votre jumelage. Vous pouvez prier pour eux, comme ils prient pour vous.



An Annual Twinning Report shall be submitted by **January 31st of each year**, to your Regional Twinning Coordinator. This enables your representative to prepare the Regional Annual Report to be forwarded to the National Twinning Chairperson by February 15.

The Regional Twinning Coordinator also presents a report at the regional AGM.

The National Twinning Chairperson must submit the National Annual Twinning Report to the International Twinning Coordinator – Americas by February 28, of each year as required by the International Twinning Manual.

5. What can you do as an individual Vincentian?

You can urge your conference to participate in a twinning program. Offer to be part of a twinning committee, or be a twinning correspondent. Let your conference President know that you support him or her in your twinning program. Pray as an individual, and ask your conference to do so as well, such as remembering your twin in the closing prayers of your meetings.

6. Conclusion, from International Council General Guidelines related to Foreign Twinning

“There is a need to create a new culture of international solidarity and cooperation, where all – particularly the wealthy nations and private sector – accept responsibility for an economic model which serves everyone. There should be no more postponement of the time when the poor Lazarus can sit beside the rich man to share the same banquet and be forced no more to feed on the scraps that fall from the table (cf. Lk. 16: 19-31). Extreme poverty is a source of violence, bitterness and scandal, and to eradicate it is to do the work of justice and therefore the work of peace. (*Incarnationis mysterium*, par. 12, Pope John Paul II, November 29, 1998).

Reference:

Operations Manual

Policies and Procedures:

Twinning - Designated Countries (6.4.1)

Twinning - Contributions (6.4.2)

Forms:

Twinning Application (9.15)

Twinning Annual Report to National Council (9.16)

Twinning Transmittal (9.17)

4.3 Rapports annuel

Le Rapport annuel du jumelage doit être soumis **au plus tard le 31 janvier de chaque année** au responsable régional du jumelage. Ce qui permettra à ce dernier de préparer le rapport annuel régional et l'envoyer au responsable national du jumelage pour le 15 février.

Le responsable régional du jumelage présente aussi un rapport à l'AGA du conseil régional.

Le responsable national du jumelage soumet un rapport annuel au coordonnateur du jumelage international - Amériques, au plus tard le 28 février de chaque année, tel que demandé dans le Manuel international du jumelage.

5. Quelle peut-être votre contribution en tant que Vincentien ?

Vous pouvez inciter votre conférence à participer à un programme de jumelage, vous pouvez offrir de siéger à un comité de jumelage ou de devenir un correspondant de jumelage. Informez votre président de conférence de votre appui au programme de jumelage. Priez de façon personnelle, et encouragez votre conférence à faire de même, par exemple en incluant votre conférence jumelle dans les prières de clôture de vos réunions.

6. Conclusion, extrait des Directives du Conseil général international au sujet des jumelages à l'étranger :

« Il est nécessaire également de créer une nouvelle culture de solidarité et de coopération internationales, où tous — spécialement les pays riches et le secteur privé — assument leur responsabilité à travers un modèle d'économie qui soit au service de chaque personne. Il ne faut pas remettre encore une fois à plus tard le temps où le pauvre Lazare pourra lui aussi s'asseoir à côté du riche pour partager le même banquet et ne plus être obligé de se nourrir de ce qui tombe de la table (cf. Lc 16, 19-31). L'extrême pauvreté est source de violence, de rancœurs et de scandales. Lui porter remède est faire œuvre de justice et donc de paix. (*Incarnationis mysterium*, par. 12, Pape Jean Paul II, 29 novembre 1998).

Référence :

Manuel des opérations

Politiques et procédures :

Jumelage - Pays désignés (6.4.1)

Jumelage - Contributions (6.4.2)

Formulaires :

Demande de jumelage (9.15)

Rapport annuel de jumelage au Conseil national (9.16)

Transfert de fonds pour jumelage (9.17)